

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation Générale : 05/12/2025 - Affichage : 05/12/2025

Le onze décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent - excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 09/12/25	
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 08/12/25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 11/12/25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 11/12/25	
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
	OZAN Claudine			X
NUILLÉ-LE-JALAISS	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles			X
SAINT-CÉLERIN	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11/12/25	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 11/12/25	
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAUJOLLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 10/12/25	
TORCÉ-EN-VALLÉE	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent		Pouvoir donné à Christophe PINTO - 10/12/25	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Martial LATIMIER est élu secrétaire de séance.

Objet : Construction de la micro-crèche du Breil sur Mérize : attribution des marchés

Délibération n°2025-12-132

La consultation 2025-05 concerne les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment dédié à la Petite Enfance regroupant une microcrèche et un espace pour le relais Petite Enfance. Le bâtiment neuf aura une emprise au sol de 310 m² environ, soit 238 m² de surface de plancher. Sera compris la création d'un parc de stationnement de 12 places VL, soit environ 570 m² d'aménagements divers [voirie, aire de jeux ...]

Adresse projet = Rue des Pins – Secteur du Landon - 72370 – Le Breil sur Mérize

Pour sa réalisation, 13 lots techniques ont été identifiés. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le but de recueillir les offres des entreprises. Le règlement de la consultation prévoit qu'elles soient sélectionnées en fonction de leur valeur technique (40% répartis en 4 sous-critères : respect de DPGF/vérification des quantités, références, moyens humains et matériels affectés au chantier/planning proposé, dossier technique) et de leur prix (60%).

Soixante-cinq plis et soixante-douze offres ont été déposées lors de cette consultation.

Concernant le lot n°11 – plomberie sanitaires chauffage/rafraîchissement ventilation, des demandes de précision sont en cours. Ce lot sera attribué lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Le Président invite le conseil à délibérer sur l'attribution des marchés aux entreprises conformément au règlement de la consultation.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 3° relatifs aux marchés à procédure adaptée,

Sur la base du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 (AP/CP),

Décide d'attribuer les marché aux entreprises suivantes :

<i>Entreprise proposée</i>	<i>Département</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Options</i>	<i>Plis reçus</i>
LOT 1 - TERRASSEMENT - VRD				
Bezard TP	72 Lavaré	87 800.30 €	2 716.00 €	4
LOT 2 - GROS OEUVRE				
Entreprise Somaré SAS	72 Cherré-Au	50 914.70 €		8
LOT 3 - DALLAGE				
Placéo Ouest	44 Rezé	14 266.25 €		5
LOT 4 - OSSATURE, CHARPENTE BOIS, COUVERTURE ET BARDAGE				
Martin Charpente	72 Beaumont/Sarthe	208 710.75 €		4
LOT 5 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM				
SPBM	72 Arçonnay	94 579.00 €	9779.00 €	5
LOT 6 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS				
Etablissement Leroi SAS	72 Sablé/Sarthe	40 954.17 €		7
LOT 7 - DOUBLAGES, CLOISONS ET PLATRERIE				

Coignard LM Sarthe	72 Rouillon	36 248.53 €		5
LOT 8 – CARRELAGE, FAIENCE				
Tavano Bâtiment	72 La Flèche	11 862.06 €		5
LOT 9 – FAUX PLAFONDS				
SAS Le Gal Comiso	49 Rives du Loir en Anjou	24 493.79 €		4
LOT 10 – PEINTURES, SOLS COLLÉS				
SAS Boulfray	72 La Flèche	24 035.45 €	4368.08 €	3
LOT 11 – PLOMBERIE, SANITAIRES, CHAUFFAGE RAFRAICISSEMENT, VENTILATION				
L'attribution de ce lot sera soumis au prochain conseil (demande de renseignements complémentaires en cours)				9
LOT 12 – ELECTRICITE				
SARL Hatton Electricité	72 St Saturnin	48 400.00 €		7
LOT 13 – PLANTATIONS, CLÔTURES				
SARL Clouet	72 Bouloire	10 232.40 €	884.00 €	6
TOTAL options comprises et hors lot 11		670 244.48 € HT		

Autorise le Président ou son représentant à signer les marchés et les documents nécessaires à leur exécution.

Adopté.

Abstention : A. TRIFAUT, M. MACÉ.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 12 décembre 2025,

Le Président,

André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.